

Publiée le **- 5 SEP. 2024**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 27 août 2024

Séance du conseil municipal : 2 septembre 2024

Le 2 septembre 2024, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de Mouilleron-le-Captif, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD, Maire.

Membres présents : Monsieur Jacky GODARD, Madame Gisèle SEWERYN, Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Mireille PIVETEAU, Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Serge TESSON, , Monsieur Thierry ROLANDO, Monsieur Hervé BEAULIEU, Madame Rachel BODIN, Monsieur Philippe FOUCHER, Madame Elisabeth BELLON, Monsieur Olivier BARON, Madame Carole BOUCHET, Madame Marie COUTANCEAU, Madame Emilie MASSEY, Monsieur Vincent SAUNIER.

Membres excusés : Madame Renée-Noëlle BOUILLANT (donne pouvoir à Jacky GODARD), Madame Lucie MARTIN (donne pouvoir à Catherine PAVAGEAU), Monsieur Pierre BUTON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

N° 2024-D89 - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LE DOMAINE DES ARTISTES

Rapporteur : Monsieur Pascal THIBAUT

L'adjoint à l'urbanisme informe le conseil municipal que les permis d'aménager des 2^{ème} et 3^{ème} tranche du lotissement « Le domaine des Artistes » ont été déposés le 2 août 2024 par l'entreprise Terimmo-Atlantique.

Les travaux de la première phase du lotissement viennent de s'achever et les travaux du giratoire d'accès sur la route de Beaupuy débuteront à l'automne. Ce lotissement a vocation à accueillir, sur l'ensemble des trois tranches, 160 logements.

Monsieur THIBAUT informe le Conseil que le promoteur a demandé à pouvoir rétrocéder les espaces communs de ces deux tranches à la commune. Pour rappel, le Conseil a approuvé le transfert des équipements communs de la première tranche.

Deux projets de convention de transfert ont donc été transmis, dont l'objet est de définir les modalités du contrôle, par la commune, des études et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement. Ces conventions engagent la commune à prendre en charge les équipements et leur entretien dès la délivrance du certificat de conformité des travaux du lotissement.

Ainsi la convention de transfert pour la tranche 2 concernera :

- Les voies de desserte V2 et V3 comprenant 39 places de stationnement
- Des espaces verts comprenant des bassins de rétention, des sentiers piétons et des massifs
- Les différents réseaux présents sous les voies

La convention de la tranche 3 concernera, quant à elle, un espace vert comprenant 4 places de stationnement.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la signature, avec Terimmo-Atlantique, de deux conventions de transfert des équipements communs du lotissement du Domaine des Artistes, sous réserve de la délivrance des permis d'aménager.

VU l'article R 442-8 du code de l'urbanisme,

VU la demande de Terimmo-Atlantique de transférer les équipements communs du lotissement « Le Domaine des Artistes » à la commune

VU les projets de convention transmis par l'entreprise

CONSIDERANT l'importance du lotissement

CONSIDERANT la nécessité de l'intégrer au maillage viaire et de cheminement doux de la commune

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la signature de deux conventions de transfert des équipements communs du lotissement « Le Domaine des Artistes », suite à la délivrance des permis d'aménager
- **S'ENGAGE** à prendre en charge les équipements et leur entretien dès la délivrance du certificat de conformité des travaux du lotissement
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents à intervenir.



Pour extrait conforme

Le Maire

Jacky GODARD

La secrétaire

Gisèle SEWERYN